



Utilisation frauduleuse de messagerie electronique

Par Visiteur

Bonjour,

Je possède un compte de messagerie (gmail). Le mot de passe de ce compte est la date sous la forme (JJMMANNE ex 29122011). Ce mot de passe correspond à ma date de naissance.

J'ai de très lourd soupçon auprès d'une personne de mon entourage de s'est connecté sur mon compte et d'avoir changé le de passe après une dispute.

Ma question est la suivante :

Quel ution existe-il pour condamner cette personne, pour le préjudice subit ?

Adresse utilisée pour l'envoi de CV, achat sur site internet. L'ensemble des mots de passe sont désormais accessible à cette personne (reservation vacance, facture electronique de l'abonnement internet/telephone).

merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Quel ution existe-il pour condamner cette personne, pour le préjudice subit ?

Vous pouvez déposer plainte pour "atteinte au secret des correspondances" (article 226-15 du code pénal: Le fait, commis de mauvaise foi, d'ouvrir, de supprimer, de retarder ou de détourner des correspondances arrivées ou non à destination et adressées à des tiers, ou d'en prendre frauduleusement connaissance, est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende".

Cordialement